Motion :

Les membres élus du conseil d’administraton du collège Fabien protestent

* contre la diminution de 6% de notre dotation  alors  que nous avons une classe supplémentaire.
* contre la diminution des crédits alloués aux dispositifs spécifiques qui aident les élèves les plus fragiles
* contre le changement d’attribution de la dotation REP. Le conseil départemental fait  le choix d’attribuer maintenant la moitié de cette dotation cette année puis la totalité l’année prochaine sur condition de présentation d’un projet s’articulant  avec le projet éducatif départemental (projet élaboré par le  Conseil départemental).

               Le Conseil départemental est en charge de tout ce qui est  dotation de fonctionnement, construction  des collèges , entretien, dotation informatique ,entretien  du parc informatique ,gestion des atte….. ce qui est déjà beaucoup et pose déjà de nombreux problèmes .

               Il soutient les projets venant des enseignants  ,il propose  des actions (collège au cinéma…)  mais il n’ a pas vocation à imposer des dispositifs dans le domaine  pédagogique  et nous sommes inquiets de voir une subvention qui est censée aider les enseignants à mettre en place des aides pour les élèves d’éducation prioritaire  se retrouver dépendante d’un projet éducatif départemental .Nous demandons le retour au mode de dotation antérieur pour cette subvention .